

# Règlement La Mondovélo 2024

## Article 1

Randonnée sportive organisée par BRETTE SPORTIF, club affilié à la fédération Française de cyclisme, et régi par les règles de la Fédération Française de cyclisme  
Les participants auront le choix entre trois parcours :

- Parcours 1 : 60 Km
- Parcours 2 : 90 Km
- Parcours 3 : 130 Km
- Café d'accueil-Ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée

## Article 2

Cette manifestation est organisée avec le concours du magasin Mondovélo.

## Article 3

Le choix du parcours se fera obligatoirement à l'inscription

## Article 4

La randonnée est ouverte à toutes et à tous licenciés ou non. Les enfants de moins de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte.

## Article 5

Appliquez les dispositions du code de la route et respectez les autres usagers

Ne pas s'éloigner du parcours officiel.

Respectez les consignes de l'organisateur et des bénévoles.

Respectez la nature et l'environnement (ne pas jeter papier, etc.....)

Pour des raisons de sécurité, ne roulez pas à plus de 20 cyclos par groupe.

## Article 6

Les participants s'engagent en s'inscrivant, à être en bonne forme physique et ne pas présenter de contre-indication à la pratique du vélo.

Les participants devront respecter le code de la route

Le port du casque à coque rigide est OBLIGATOIRE sur tous les parcours.

## Article 7

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours selon les directives préfectorales et /ou en cas de force majeure.

## Article 8

Il n'y a aucun classement.

## Article 9

Les inscriptions se feront par internet dans la limite de 600 participants Possibilité d'inscription sur place suivant les disponibilités. Retrait des bracelets au magasin Mondovélo de le Mans Sud (Zac du Cormier 72230 Mulsanne) ,le jour de la randonnée